

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 2.11    | 30.09.2023        | 657654-00017      | Date de la première version publiée: 02.05.2016 |

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Imidocarb Injection Formulation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Kilsheelan  
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|  |  |
|--|--|
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2   | H361d: Susceptible de nuire au fœtus.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1  | H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1 | H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
**Stockage:**  
P405 Garder sous clef.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

imidocarbe

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS | Classification | Concentration |
|--------------|---------|----------------|---------------|
|--------------|---------|----------------|---------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

|                   | No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement |   | (% w/w)      |
|-------------------|--|---|--------------|
| imidocarbe        | 27885-92-3<br>248-711-7                        | Acute Tox. 4; H302<br>Repr. 2; H361d<br>STOT SE 1; H370<br>(Système nerveux central)<br>STOT RE 1; H372<br>(Foie, Reins)  | >= 10 - < 20 |
| Acide propionique | 79-09-4<br>201-176-3<br>607-089-00-0           | Flam. Liq. 3; H226<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H335<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Skin Corr. 1B; H314<br>>= 25 %<br>Skin Irrit. 2; H315<br>10 - < 25 %<br>Eye Irrit. 2; H319<br>10 - < 25 %<br>STOT SE 3; H335<br>>= 10 % | >= 3 - < 5   |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|         |                   |                   |                                      |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution:           |
| 2.11    | 30.09.2023        | 657654-00017      | 04.04.2023                           |
|         |                   |                   | Date de la première version publiée: |
|         |                   |                   | 02.05.2016                           |

- ser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|                 |                                 |                                   |   |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version<br>2.11 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>657654-00017 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>02.05.2016 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

sans risque.  
Évacuer la zone.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.  
Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.  
Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas avaler.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec les yeux.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Explosifs  
Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants        | No.-CAS                               | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle     | Base       |
|-------------------|---------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------|
| imidocarbe        | 27885-92-3                            | TWA                                | 40 µg/m3 (OEB 3)           | Interne    |
|                   |                                       | limite d'essuyage                  | 400 µg/100 cm <sup>2</sup> | Interne    |
| Acide propionique | 79-09-4                               | STEL                               | 20 ppm<br>62 mg/m3         | 2000/39/EC |
|                   | Information supplémentaire: Indicatif |                                    |                            |            |
|                   |                                       | TWA                                | 10 ppm                     | 2000/39/EC |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

|                                       |  |            |                                |        |
|---------------------------------------|--|------------|--------------------------------|--------|
|                                       |  |            | 31 mg/m <sup>3</sup>           |        |
| Information supplémentaire: Indicatif |  |            |                                |        |
|                                       |  | VLE 8 hr   | 10 ppm<br>31 mg/m <sup>3</sup> | BE OEL |
|                                       |  | VLE 15 min | 20 ppm<br>62 mg/m <sup>3</sup> | BE OEL |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| Acide propionique   | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 73 mg/m <sup>3</sup>   |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 31 mg/m <sup>3</sup>   |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 62 mg/m <sup>3</sup>   |
|                     | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 20,9 mg/kg p.c./jour   |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 18,3 mg/m <sup>3</sup> |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets locaux      | 3,7 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 30,8 mg/m <sup>3</sup> |
|                     | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 10,5 mg/kg p.c./jour   |
|                     | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 10,5 mg/kg p.c./jour   |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement      | Valeur                       |
|---------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Acide propionique   | Eau douce                            | 0,5 mg/l                     |
|                     | Eau douce - intermittent             | 5 mg/l                       |
|                     | Eau de mer                           | 0,05 mg/l                    |
|                     | Station de traitement des eaux usées | 5 mg/l                       |
|                     | Sédiment d'eau douce                 | 1,86 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|                     | Sédiment marin                       | 0,186 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                     | Sol                                  | 0,126 mg/kg poids sec (p.s.) |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|                 |                                 |                                   |   |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version<br>2.11 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>657654-00017 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>02.05.2016 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.

Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387  
Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                         |
|---|-------------------------|
| État physique   | : liquide               |
| Couleur   | : clair                 |
| Odeur   | : Donnée non disponible |
| Seuil olfactif  | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation                  | : 100 °C                |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | : Non applicable        |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

---

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 4,5

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### imidocarbe:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.216 - 1.652 mg/kg  
DL50 (Souris): 544 - 702 mg/kg  
DL50 (Lapin): 317 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 2.11    | 30.09.2023        | 657654-00017      | Date de la première version publiée: 02.05.2016 |

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 32,7 mg/kg  
Voie d'application: Intraveineux

DL50 (Souris): 22,3 mg/kg  
Voie d'application: Intraveineux

### Acide propionique:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): 3.235 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### imidocarbe:

Remarques : Donnée non disponible

#### Acide propionique:

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### imidocarbe:

Remarques : Donnée non disponible

#### Acide propionique:

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

### Composants:

#### **imidocarbe:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Acide propionique:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **imidocarbe:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: équivoque

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

#### **Acide propionique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Hamster  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **imidocarbe:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 104 semaines  
LOAEL : 240 Poids corporel mg / kg  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Glande mammaire  
Remarques : Le mécanisme et le mode d'action peuvent ne pas être pertinents pour l'être humain.

#### **Acide propionique:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

### **Composants:**

#### **imidocarbe:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Fertilité: LOAEL: 135 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Effets néonataux indésirables.

Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Fertilité: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: LOAEL: 76 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Incidences sur le développement du fœtus., Aucune

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|                 |                                 |                                   |   |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version<br>2.11 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>657654-00017 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>02.05.2016 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

incidence tératogène.

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 19 Poids corporel mg / kg

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 20 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur  
- Evaluation base de tests sur les animaux.

### Acide propionique:

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
pement du fœtus Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

#### Composants:

##### imidocarbe:

Organes cibles : Système nerveux central  
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

##### Acide propionique:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Composants:

##### imidocarbe:

Organes cibles : Foie, Reins  
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

### Acide propionique:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 200 mg/kg de poids corporel ou moins.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### imidocarbe:

Espèce : Rat  
LOAEL : 125 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 jours  
Organes cibles : Foie

Espèce : Rat  
NOAEL : 76 mg/kg  
LOAEL : 415 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 jours  
Organes cibles : Foie

Espèce : Chien  
LOAEL : 5 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 jours  
Organes cibles : Foie, Reins  
Symptômes : Contraction musculaire, Salivation, Immobilisation au sol, Ataxie, Jambes évasées

Espèce : Rat  
NOAEL : 15 mg/kg  
LOAEL : 60 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 104 Sem.  
Organes cibles : Foie, Reins, Sang

Espèce : Singe  
NOAEL : 5 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 30 jours  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

### Acide propionique:

Espèce : Chien  
NOAEL : 733,4 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 409

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

Version 2.11      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 657654-00017      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 02.05.2016

Espèce : Souris, femelle  
LOAEL : 136,9 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 90 jours

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

##### Composants:

##### **imidocarbe:**

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central  
Symptômes: Salivation, Contraction musculaire, Tremblements, Lacrimation, Ataxie, Léthargie  
Remarques: Basé sur l'effet observé chez les animaux

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **Acide propionique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: DIN 38412  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|                 |                                 |                                   |   |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version<br>2.11 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>657654-00017 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>02.05.2016 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):  
44,6 mg/l  
Durée d'exposition: 17 h  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Acide propionique:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 74 %  
Durée d'exposition: 30 jr

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **imidocarbe:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,88

##### **Acide propionique:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,33

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|                 |                                 |                                   |   |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version<br>2.11 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>657654-00017 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>02.05.2016 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.<br>Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.<br>Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.<br>Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| Emballages contaminés | : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.<br>Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.  |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |   |
|------|---|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |   |
|------|---|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      |   |
|------|---|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 2.11    | 30.09.2023        | 657654-00017      | Date de la première version publiée: 02.05.2016 |

### 14.4 Groupe d'emballage

|                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| <b>ADN</b>             | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>             | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>             | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b>            | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA (Cargo)</b>    | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA (Passager)</b> | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|   |   |  |
|---|---|--|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:<br>Numéro sur la liste 3  |
|   |   | Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non. |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).  | : | Non applicable   |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  | : | Non applicable   |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)  | : | Non applicable   |
| Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux  | : | Non applicable   |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)   | : | Non applicable   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|                 |                                 |                                   |   |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version<br>2.11 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>657654-00017 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>02.05.2016 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

|    |   |                    |                     |
|----|---|--------------------|---------------------|
| H3 | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE<br>POUR CERTAINS<br>ORGANES CIBLES<br>(STOT) – EXPOSITION<br>UNIQUE | Quantité 1<br>50 t | Quantité 2<br>200 t |
|----|---|--------------------|---------------------|

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

|       |                 |
|-------|-----------------|
| AICS  | : non déterminé |
| DSL   | : non déterminé |
| IECSC | : non déterminé |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### Texte complet pour phrase H

|       |   |
|-------|---|
| H226  | : Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H302  | : Nocif en cas d'ingestion.   |
| H314  | : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.   |
| H318  | : Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H335  | : Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H361d | : Susceptible de nuire au fœtus.  |
| H370  | : Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.   |
| H372  | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. |

### Texte complet pour autres abréviations

|            |                                 |
|------------|---------------------------------|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë                |
| Eye Dam.   | : Lésions oculaires graves      |
| Flam. Liq. | : Liquides inflammables         |
| Repr.      | : Toxicité pour la reproduction |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 2.11    | 30.09.2023        | 657654-00017      | Date de la première version publiée: 02.05.2016 |

|                     |   |  |
|---------------------|---|--|
| Skin Corr.          | : | Corrosion cutanée  |
| STOT RE             | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  |
| STOT SE             | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique   |
| 2000/39/EC          | : | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| BE OEL              | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle   |
| 2000/39/EC / TWA    | : | Valeurs limites - huit heures  |
| 2000/39/EC / STEL   | : | Limite d'exposition à court terme  |
| BE OEL / VLE 8 hr   | : | Valeur limite  |
| BE OEL / VLE 15 min | : | Valeur courte durée  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales : Données techniques internes, données provenant des FDS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Imidocarb Injection Formulation

|                 |                                 |                                   |   |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version<br>2.11 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>657654-00017 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>02.05.2016 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

|           |       |
|-----------|-------|
| Repr. 2   | H361d |
| STOT SE 1 | H370  |
| STOT RE 1 | H372  |

### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR